

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 26 juin 2025

Authume - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Bernard GUERRIN

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 66
Nombre de procurations : 9
Nombre de votants : 75
Date de la convocation : 19 juin 2025
Date de publication : 3 juillet 2025

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	STOLZ Julien	MARCHAND Sylvette
MICHAUD Dominique	THEVENIN Hélène	MBITEL Mohamed
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	TRONCIN Dominique	MIRAT Maryline
DAUBIGNEY Jean-Michel	CHEVAUX Bruno	REBILLARD Jean-Michel
JEANNET Nathalie	ROBERT Jean-Claude	ROCHE Paul
MEUGIN Olivier	MATHIOT Agnès	BREMOND Gabriel
GUERRIN Bernard	GINDRE Denis	RIOTTE Christine
SOLDAVINI Grégory	VERNE Pierre	CHAPIN Jean-Paul
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUCHEFOIN Gérard	JEANNEROD Georges
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	CHAUTARD Christophe	DIEBOLT Alain
MONNERET Christophe	ANTOINE Patricia	PANNAUX Joël
ROY Jean-Yves	BERTHAUD Mathieu	GUIBELIN Hervé
CALINON Séverine	CHAMPANHET Stéphane	MILLIER Cyril
CROISERAT Jean-Luc	CUINET Jean-Pierre	VIVERGE Patrick
GAGNOUX Jean-Baptiste	DELAINE Isabelle	DAVID Françoise
GUIBELIN Marie-Rose	DOUZENEL Alexandre	SAGET Emmanuel
HOFFMANN Maurice	DRAY Frédérique	SANCEY Pascal
LEPETZ Joëlle	GIROD Isabelle	PERNOUX Annie
MANGIN Isabelle	HERRMANN Nadine	DEJEAN Sylvie
PECHINOT Jacques	JABOVISTE Philippe	LEGRAND Jean-Luc
RYAT Thomas	JARROT-MERMET Laëtitia	

Conseillers suppléés

BERNARDIN Daniel suppléé par DUTHU Sébastien	JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine
BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David	LABOUROT Céline suppléée par PESENTI Bruno

Conseillers absents ayant donné procuration

LEFEVRE Jean-Philippe donne procuration à DOUZENEL Alexandre
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
GERMOND Daniel donne procuration à ANTOINE Patricia
GOMET Nicolas donne procuration à HERRMANN Nadine
GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à MARCHAND Sylvette
HENRY Micheline donne procuration à ROBERT Jean-Claude
CALLEGHER Aline donne procuration à DEJEAN Sylvie
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

Conseillers absents non suppléés et non représentés

LACROIX Olivier	DRUET Timothée	MATHEZ Christian
BONIN Jean-Luc	EMONIN Laurent	GINET Gérard
PAUVRET Emeric	GRUET Olivier	LAGNIEN Jacques

Objet : Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise

Rapporteur : Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE

Aux termes de l'article L.1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par l'article 3 de la loi du 07 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), « les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont les seuls compétents pour définir les aides ou régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ». Ainsi les aides à l'immobilier d'entreprise, la location ou la vente de terrains relèvent exclusivement de la compétence des communes et des EPCI.

Pour répondre à l'enjeu de l'accompagnement global des projets d'entreprise dans les phases majeures de leur vie (création, transmission, développement important, mutation, etc.), une offre d'accompagnement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est mobilisable. Cette offre vise à boucler des plans de financement bien dimensionnés avec un effet de levier maximum recherché sur les financements privés et/ou publics (actionnaires, banques, Conseil Régional, etc.), la finalité étant de soutenir financièrement l'économie du territoire au service de projets viables, porteurs d'une dynamique de création d'emploi et de valeur.

Par délibération n° GD91/17 du 05 octobre 2017, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est dotée d'un outil d'aide à l'immobilier d'entreprise, et a autorisé la Région Bourgogne Franche-Comté à intervenir, le cas échéant, en complément de l'aide apportée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Cette autorisation d'intervention a fait l'objet de prolongations successives, la dernière d'entre elles validée par délibération n° DCC-2023-022 du 23 mars 2023 pour la période 2023-2028.

Il est ici proposé d'attribuer une aide à l'immobilier d'entreprise à la société d'Economie Mixte (SEM) AKTYA pour accompagner le projet de création d'un hôtel d'entreprises au sein du Pôle INNOVIA.

Ce futur hôtel d'entreprises, d'une surface de 1 370 m², propose à la location des espaces modulables d'ateliers permettant de répondre aux besoins d'entreprises en développement. Il doit ouvrir ses portes à l'automne 2026.

Ce projet, auquel s'ajoute celui de pépinière d'entreprises également porté par la SEM AKTYA, vient opportunément renforcer et compléter l'offre foncière et immobilière au sein du Pôle INNOVIA, en proposant un parcours d'hébergement complet aux entreprises et porteurs de projets de développement économique.

De fait, et en réponse à la sollicitation adressée par la SEM AKTYA, il est proposé d'attribuer une subvention au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise correspondant à la demande suivante :

Nom de la structure	Nom du représentant	Nature du projet	Montant de la subvention (en €)
SEM AKTYA	Madame Anne VIGNOT, Présidente	Création d'un hôtel d'entreprises au sein du Pôle INNOVIA. L'hôtel d'entreprises, d'une surface de 1 370 m ² , propose à la location des espaces modulables d'ateliers permettant de répondre aux besoins d'entreprises en développement. Le montant total des travaux de construction de cet équipement, qui constitue l'assiette des dépenses éligibles pour la présente subvention, s'élève à 1 507 804 € HT.	200 000 €
TOTAL			200 000 €

Les modalités d'attribution de cette subvention sont précisées dans la convention annexée à la présente délibération.

